



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Bruno MASSIAS JURIEN de LA GRAVIERE, Maire.

Présents : Mme Gabrielle JEANGERARD-NORMAND, Mme Renée IVON, Mr Franck THEVENOT, Mr Bertrand du PASSAGE.

Absents excusés : Mr Philippe PICQ avec pouvoir à Mr Bertrand du PASSAGE, Mme Jeannine DELVOYE avec pouvoir à Mme Gabrielle JEANGERARD-NORMAND, Mr Loïc SAUTREAU avec pouvoir à Mr Franck THEVENOT. Mme Soizic RICHARD pouvoir nul (donné à Mr Loïc SAUTREAU absent).

▪ REGIME INDEMNITAIRE DES EMPLOYES



Mr le Maire rappelle le fonctionnement du régime indemnitaire des employés. Après en avoir débattu, rappelé le travail fourni par chacun et considéré la situation de chaque agent, le Conseil décide de revaloriser les IFSE (indemnité de fonctions de surjetions et d'expertise) et les CIA (complément indemnitaire annuel).

▪ AMÉNAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAIRIE



Suite à la demande qui lui avait été faite, l'architecte, Mr Hervé Cazelles, a présenté plusieurs propositions d'aménagement. Le Conseil a retenu celui de l'agrandissement sur l'avant de la Mairie. Mr Cazelles doit affiner sa proposition avec la fourniture du projet en 3D.

▪ STATION D'ÉPURATION DE CHÂTEL-CENSOIR

La commune de Châtel-Censoir doit construire une nouvelle station d'épuration. Suite à une réunion à laquelle Mr le Maire, Mr Franck THEVENOT et Mr Bertrand du PASSAGE ont assisté, il a été présenté diverses options pour ce projet. Une d'entre elles consiste en une construction de la station sur le territoire de Merry sur Yonne. A ce propos, Mr le Maire rappelle que, compte tenu de l'habitat très dispersé de notre commune, avec ses huit hameaux, un assainissement collectif n'étant pas envisageable, le choix d'un assainissement individuel a été fait depuis pas de temps. De plus, il est évident que la création d'une station d'épuration, d'une superficie de 1.50 ha, en zone agricole, entraînerait des nuisances environnementales très importantes et de nombreux inconvénients sans réel avantage pour notre commune. Après discussion, la commune n'étant ni concernée ni intéressée par les possibilités de l'assainissement collectif et les services de la station d'épuration de Châtel-Censoir, le Conseil dit ne pas être favorable à sa construction sur notre commune.



▪ CCAVM : REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le Conseil donne son accord sur les dispositions suivantes :

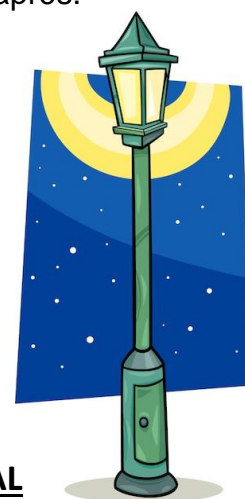
- le reversement, par les communes membres de la Communauté de Commune AVALLON-VEZELAY-MORVAN, concernera uniquement les produits de la taxe d'aménagement relatifs aux projets réalisés sur les zones d'activités intercommunales.
- les autres produits de la taxe d'aménagement resteront acquis aux communes membres.

▪ **SDEY : MAINTENANCE PRÉVENTIVE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil décide de conserver l'option de 3 visites annuelles aux conditions ci-après.



Nombre de visites	Coût par lumineux LED)	Coût par points (hors lumineux LED	Coût par point lumineux LED	Coût par armoire
1	3.00€		3.00€	10.00 €
3	15€		5.00€	30.00 €
4	16€		6.00€	40.00 €
Nettoyage	15€		15€	



▪ **SDEY : TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL**

Le Conseil accepte de participer aux travaux réalisés sur la commune à hauteur de 5000€ comme il en avait été convenu par la signature de la convention du 10 décembre 2021.

▪ **QUESTIONS DIVERSES**



Bibliothèque : demande de subvention

⇒ Le Conseil décide d'allouer une subvention de 250€ pour permettre l'acquisition de quelques nouveautés espérant ainsi attirer de nouveaux lecteurs. Mr le Maire profite de l'occasion pour remercier les bibliothécaires de leur travail.

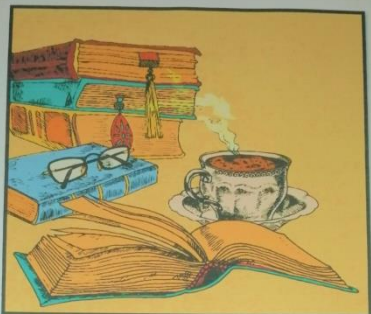
▪ **TOUR DE TABLE**

- Mme Renée IVON fait part de la demande d'autorisation
- du restaurant d'Asnières pour installer son « Food truck »,
- une fois par semaine, sur le parking de la mairie, afin d'y vendre des pizzas.
- => le conseil est favorable sous réserve que ceci se fasse le lundi, jour de fermeture du restaurant du camping, et que la demande soit formulée par écrit.
- Mme Gabrielle JEANGERARD-NORMAND : RAS
- Mr Bertrand du PASSAGE, délégué communautaire, fait part de l'inauguration officielle de la piscine d'Avallon après rénovation.
- Mr Franck THEVENOT : RAS



VIVRE A MERRY SUR YONNE

Rendez-Vous à la Bibliothèque



Thé ou Café gourmand

**Samedi 11 Mars à 15 H ,
salle des associations de la Mairie**

Venez écouter une Histoire universellement connue

SURPRISE !!!

A vous aussi de préparer un poème, un extrait de livre, nous faire partager vos coups de cœur, nous vous écouterons .
Ne manquez pas ce plaisir de nous retrouver.

Brigitte, Françoise, Jean Pierre Les bibliothécaires

Prenez bien soin de vous et de vos proches

La mairie vous accueille

le lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 10h00 à 12h00